KIT - SAFETY DATA SHEET

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Kit Name **DEVCON® Epoxy Coat™ 7000 Non VOC**

Nº de stock: 12710

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW Performance Polymers

Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923

Component list	
Component A	EPOXY COAT 7000 GREY RESIN
Component B	EC 7000 (NO VOC) HARDENER
Kit SDS Revision Date	03/07/2016

Component A - SDS

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **EPOXY COAT 7000 GREY RESIN**

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Not applicable.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW

Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923

Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: AVERTISSEMENT.

Classe GHS:
Irritation oculaire. Catégorie 2..
Irritation cutanée. Catégorie 2..
Sensibilisation cutanée. Catégorie 1..
Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition unique. Catégorie 3.

Mention de danger:
H319 - Provoque des irritations oculaires graves
H315 - Provoque des irritations cutanées
H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique
H335 - Peut causer une irritation respiratoire

Conseils de prudence:	P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit. P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit. P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer. P312 - Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison. P321 - Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette). P332+P313 - Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié. P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P403+P233 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé. P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition:	Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:	
Yeux:	Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmoiement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmoiement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes.
Peau:	Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.
Inhalation:	Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants.
Ingestion:	Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.
Effets chroniques sur la santé:	Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus.
Signes/symptômes:	Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.
Aggravation des conditions préexistantes:	Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanés, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Bisphenol A diglycidyl ether resin	25068-38-6	50 - 60 par poids	
Propylene carbonate	108-32-7	1 - 10 par poids	
Crystalline silica	14808-60-7	30 - 40 par poids	
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 10 par poids	
Magnesium silicate hydrate	14807-96-6	1 - 10 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Agent extincteur non approprié:	De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.
Risques d'incendie peu communs:	Une polymérisation peut survenir dans des récipients hermétiquement fermés contenant ce produit et soumis à des températures élevées, lesquels risquent alors une rupture explosive pouvant déclencher un incendie. Un chauffage au-dessus de 149°C en présence d'air peut causer une décomposition oxydante lente, ainsi qu'une polymérisation si la température atteint 260°C.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Référence aux autres sections:

Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Crystalline silica :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 0.025 mg/m3 (R)

Titanium dioxide :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 10 mg/m3

Magnesium silicate hydrate :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 1 mg/m3 Fraction respirable (R)
Directives OSHA:	PEL-TWA: 20 mppcf

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique:	Visqueux. Liquide.
Odeur:	Légère Odeur
Point d'ébullition:	>400°F (204.4°C)
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.1-1.3
Solubilité:	négligeable
Densité de vapeur:	>1 (air = 1)
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	0
Point D'Évaporation:	<<1 (butyl acetate = 1)
pH:	Neutral.
Formule moléculaire:	Mélange
Poids moléculaire:	Mélange
Point d'éclair:	>400°F (204.4°C)
Méthode de point d'éclair :	Pensky-Martens Closed Cup
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	0 g/L

9.2. Autres informations:

Pourcentage de solides en poids	100

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Une polymérisation peut survenir sous certaines conditions.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Le chauffage de la résine au-dessus de 149°C en présence d'air peut causer une décomposition oxydante lente.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Acides minéraux ou de Lewis forts, agents oxydants forts, bases organiques et minérales fortes (particulièrement les amines aliphatiques primaires et secondaires).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Bisphenol A diglycidyl ether resin :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)] Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg/24H [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1200 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 10700 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13600 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13.6 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11.4 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général (RTECS)

Propylene carbonate :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 60 mg [Modéré(e)] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >2000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >5 gm/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 29100 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >5000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Crystalline silica :

Effets chroniques:	Long term exposure to crystalline silica may cause silicosis or lung cancer. Although normal application procedures for this product pose minimal hazard as to the release of crystalline silica dust, grinding or sanding cured product may generate some respirable crystalline silica.
Cancérogénicité:	La silice cristalline sous la forme de poussière de quartz ou de cristobalite cause le cancer des poumons.

Titanium dioxide :

Effets chroniques:	Les procédures normales d'application pour ce produit présentent un risque très faible quant à la libération de poussières de dioxyde de titane respirables, mais le ponçage ou le meulage de pellicules séchées de ce produit pourrait causer l'évaporation de certaines particules de dioxyde de titane respirables. Although IARC has classified titanium dioxide as possible carcinogenic to human (2B), their summary concludes: "No significant exposure to titanium dioxide is thought to occur during the use of products which titanium dioxide is bound to other materials". OSHA does not regulate titanium dioxide as a carcinogen. However, under 29CFR 1910.1200 the SDS must convey the fact that titanium dioxide is a potential carcinogen to rats.
Cancérogénicité:	Animal evidence shows that high concentrations of pigment-grade (powdered) and ultrafine titanium dioxide dust caused respiratory tract cancer in rats exposed by inhalation.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'cEpa et/ou l'état et les directives locales.
Numéro RCRA:	Indéterminée.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Refer to Bill of Lading

Numéro ONU DOT:	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IMDG :	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IMDG :	Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Bisphenol A diglycidyl ether resin :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Propylene carbonate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Crystalline silica :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Titanium dioxide :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Magnesium silicate hydrate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Réglementations canadiennnes.	WHMIS Catégorie de danger (es): D2B; D2A
Pictogrammes SIMDUT:	

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	2*
Danger d'incendie HMIS:	1
Réactivité selon HMIS:	1
Protection personnelle selon HMIS:	X

Danger pour la santé selon	**2***
Danger d'incendie	**1**
Réactivité	**1**
Protection personnelle	**X**

* **Effets chroniques sur la santé**

Fiche signalétique révisée le:	Mars 07, 2016
Notes de révision de la fiche signalétique:	Formula update
Format FS:	Conforme à la norme OSHA GHS 1910.1200
Auteur du SDS:	Actio Corporation
Déni de responsabilité:	The information in this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued. ITW Performance Polymers MAKES NO WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR COURSE OF PERFORMANCE OR USAGE OF TRADE. User is responsible for determining whether the ITW Performance Polymers product is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. Given the variety of factors that can affect the use and application of a ITW Performance Polymers product, some of which are uniquely within the user's knowledge and control, it is essential that the user evaluate the ITW Performance Polymers product to determine whether it is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. ITW Performance Polymers provides information in electronic form as a service to its customers. Due to the remote possibility that electronic transfer may have resulted in errors, omissions or alterations in this information, ITW Performance Polymers makes no representations as to its completeness or accuracy. In addition, information obtained from a database may not be as current as the information in the MSDS available directly from ITW Performance Polymers.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.

Component B - SDS

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **EC 7000 (NO VOC) HARDENER**

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Not applicable.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: ITW

Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923

Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: DANGER

Classe GHS:
Toxicité aiguë par inhalation. Catégorie 3.
Dommages graves aux yeux. Catégorie 1..
Corrosion cutanée. Catégorie 1..
Sensibilisation cutanée. Catégorie 1..
Toxicité orale aiguë. Catégorie 4..

Mention de danger:
H331 - Toxique si inhalé
H318 - Provoque des dommages oculaires graves
H314 - H314 – Attaque fortement la peau et les yeux.
H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique
H302 - Nocif si ingéré

Conseils de prudence:
P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau (douche).
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P311 - Appeler un médecin ou un centre antipoison.
P321 - Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche.
P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P363 - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
P403+P233 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé.
P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Corrosif. Peut causer des brûlures aux yeux, des lésions permanentes aux tissus corporels et une cécité.

Peau:	Le contact provoque une irritation importante de la peau et éventuellement des brûlures. risque de provoquer des dommages cutanés irréversibles. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.
Inhalation:	Risque de provoquer une grave irritation de l'appareil respiratoire.
Ingestion:	Dangereux en cas d'ingestion. Corrosif pour le tractus gastro-intestinal.
Effets chroniques sur la santé:	Tout contact prolongé avec la peau provoque des brûlures. Toute inhalation répétée ou prolongée risque d'entraîner d'effets toxiques.
Signes/symptômes:	En fonction de la concentration de la solution, le matériau risque d'être corrosif pour la peau, les muqueuses et les yeux. Les vapeurs risquent de provoquer une irritation des voies respiratoires.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.
Aggravation des conditions préexistantes:	Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanés, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Benzyl alcohol	100-51-6	50 - 60 par poids	
Tris-2,4,6-(dimethylaminomethyl)phenol	90-72-2	1 - 10 par poids	
Cycloaliphatic amine	Aucunes Données.	20 - 30 par poids	
Isophorone diamine	2855-13-2	10 - 20 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Agent extincteur non approprié:	De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Corrosif. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.

Référence aux autres sections:

Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne conserver dans les récipients en métal réactif. Garder à bonne distance des acides et des oxydants.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique:	Liquide.
Couleur:	Ambre
Odeur:	Ammonical.
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.016
Solubilité:	Indéterminée.
Densité de vapeur:	> 1 (air = 1)
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	0

Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	alcalin
Formule moléculaire:	Mélange
Poids moléculaire:	Mélange
Point d'éclair:	>200°F (93.3°C)
Méthode de point d'éclair :	Estimated.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	0 g/L

9.2. Autres informations:

Pourcentage de solides en poids 100

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Non signalé.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Ce produit peut lentement corroder le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Oxydants, acides et composés organiques chlorés. Métaux réactifs (par ex., sodium, calcium, zinc). Hypochlorite de sodium/calcium. Oxyde/acide nitreux, nitrites. Peroxydes. Matériaux réagissant aux composés hydroxyles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Benzyl alcohol :

Peau:	Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Inhalation:	Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >500 mg/m3 [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1230 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Excitation Comportement - Coma] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1660 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1.5 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Tris-2,4,6-(dimethylaminomethyl)phenol :

Yeux:	Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 50 ug/24H [Grave] (RTECS)
Peau:	Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1280 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)
Ingestion:	Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1200 mg/kg [Nerfs périphériques et sensations - Paralysie flasque sans anesthésie (généralement blocage neuromusculaire) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée] Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1673 mg/kg [Comportement - Tremblement Système gastro-intestinal - Ulcération ou saignement de l'estomac Foie - Autres changements] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'cEpa et/ou l'état et les directives locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU DOT:	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IATA:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU IMDG :	Refer to Bill of Lading
Nom d'expédition IMDG :	Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Benzyl alcohol :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Tris-2,4,6-(dimethylaminomethyl)phenol :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Isophorone diamine :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Réglementations canadiennnes.	WHMIS Catégorie de danger (es): E; D2A; D2B Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des substances domestiques.
Pictogrammes SIMDUT:	

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	3*
Danger d'incendie HMIS:	1
Réactivité selon HMIS:	0
Protection personnelle selon HMIS:	X

Danger pour la santé selon	**3***
Danger d'incendie	**1**
Réactivité	**0**
Protection personnelle	**X**

* **Effets chroniques sur la santé**

Fiche signalétique révisée le:	Mai 19, 2015
Notes de révision de la fiche signalétique:	GHS Update
Format FS:	Conforme à la norme OSHA GHS 1910.1200
Auteur du SDS:	Actio Corporation
Déni de responsabilité:	The information in this Safety Data Sheet (SDS) is believed to be correct as of the date issued. ITW Performance Polymers MAKES NO WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR COURSE OF PERFORMANCE OR USAGE OF TRADE. User is responsible for determining whether the ITW Performance Polymers product is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. Given the variety of factors that can affect the use and application of a ITW Performance Polymers product, some of which are uniquely within the user's knowledge and control, it is essential that the user evaluate the ITW Performance Polymers product to determine whether it is fit for a particular purpose and suitable for user's method of use or application. ITW Performance Polymers provides information in electronic form as a service to its customers. Due to the remote possibility that electronic transfer may have resulted in errors, omissions or alterations in this information, ITW Performance Polymers makes no representations as to its completeness or accuracy. In addition, information obtained from a database may not be as current as the information in the MSDS available directly from ITW Performance Polymers.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.